



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
23 février 2015
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 17 de la liste préliminaire*
**Les technologies de l'information
et des communications au service
du développement**

Conseil économique et social
Session de 2015
21 juillet 2014-22 juillet 2015
Point 18 b) de l'ordre du jour provisoire**
**Questions relatives à l'économie et à l'environnement:
Science et technique au service du développement**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré à la demande du Conseil économique et social qui, dans sa résolution 2006/46, avait prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il passe en revue les progrès accomplis aux niveaux régional et international et recense les obstacles et les problèmes rencontrés. Il a été établi par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) d'après les renseignements fournis par des organismes du système des Nations Unies et d'autres entités sur les activités menées en 2014 pour donner suite au Sommet mondial, le but étant de partager des pratiques efficaces et des enseignements.

* A/70/50.

** A/70/65-E/2015/48.



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Principales tendances	3
A. L'accès aux nouvelles technologies et le fossé numérique	3
B. L'évolution d'Internet.....	4
C. L'évolution rapide des technologies, des services et des applications.....	4
D. La société de l'information et le programme de développement pour l'après-2015.....	5
II. Examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du SMSI.....	5
III. Mise en œuvre et suivi au niveau régional	6
A. Afrique.....	6
B. Asie et Pacifique	7
C. Asie occidentale.....	8
D. Amérique latine et Caraïbes.....	8
E. Europe.....	9
IV. Mise en œuvre et suivi au niveau international	10
A. Assemblée générale	10
B. Conseil économique et social	10
C. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information.....	10
D. Facilitation et coordination de la mise en œuvre entre les parties prenantes	11
E. Société civile, entreprises et partenariats multipartites	11
F. Facilitation des grandes orientations et aperçu des activités mises en œuvre par des organismes des Nations Unies.....	12
1. Mise en œuvre des grandes orientations.....	12
2. Application des thèmes	21
V. Conclusions et suggestions.....	24

Introduction

1. Le présent rapport a été élaboré conformément à la résolution 2006/46 du Conseil économique et social. Il contient les renseignements communiqués par 27 organisations internationales et parties prenantes, relevant ou non du système des Nations Unies¹, en réponse à une lettre du Secrétaire général de la CNUCED les invitant à présenter des contributions sur les tendances, les réalisations et les obstacles en matière de mise en œuvre des résultats du SMSI. Il met en évidence les principales initiatives engagées en 2014.

I. Principales tendances

A. L'accès aux nouvelles technologies et le fossé numérique

2. L'adoption et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont en hausse constante, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les données publiées par le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, dans son rapport *Final WSIS Targets Review*, montrent que plus de 90 % de la population mondiale est aujourd'hui reliée aux réseaux mobiles. Il y a presque autant d'abonnés à des services de téléphonie mobile que d'habitants sur la planète. Au niveau mondial, près de 50 % de la population aurait un abonnement de téléphonie mobile, environ 39 % utiliseraient Internet et environ 44 % des ménages auraient accès à Internet. D'après le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, la moitié de la population mondiale devrait avoir accès aux TIC et les utiliser d'ici à la fin de 2016, conformément à l'objectif du SMSI².

3. Toutefois, les données publiées par le Partenariat mettent également en évidence des inégalités persistantes entre pays développés et pays en développement. Si la proportion des ménages connectés à Internet est de 78 % dans les pays développés, elle n'est que de 5 % dans les pays les moins avancés. Les connexions à haut débit, par des réseaux fixes ou mobiles, sont bien plus répandues, et plus abordables, dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans de nombreux pays, les zones rurales restent peu desservies par les réseaux à large bande. D'où le risque que les inégalités numériques se

¹ Association for Progressive Communications (APC), Banque mondiale, Centre du commerce international (ITC), Child Pornography and the Trafficking of Children for Sexual Purposes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique pour l'Europe (CEE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil de l'Europe, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES/ONU), Deutsche Telekom, End Child Prostitution, Forum sur la gouvernance d'Internet (IGF), Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), Internet Society, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation mondiale du commerce (OMC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Telefónica, Union internationale des télécommunications (UIT) et Verizon.

Les contributions peuvent être consultées à l'adresse: www.unctad.org/cstd.

² http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf et http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/mis2014/MIS2014_without_Annex_4.pdf.

creusent et que les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ne tirent pas pleinement parti de la société de l'information³.

B. L'évolution d'Internet

4. Internet continue d'évoluer rapidement, sur le plan des technologies, des services et de la gouvernance. Les réseaux sociaux et les services Web interactifs se sont démocratisés, permettant à leurs utilisateurs de publier des commentaires et d'accéder à des contenus plus étendus. Le trafic Internet concerne de plus en plus des contenus vidéo et des transferts de données et d'applications par les internautes vers le nuage. Les questions du respect de la vie privée et de la surveillance en ligne ont pris de l'importance.

5. En 2012, l'ICANN a appelé à l'enregistrement de nouveaux domaines mondiaux de premier niveau. En juin 2014, cette société avait reçu 1 932 demandes en ce sens, dont 116 pour des noms de domaines internationalisés. En décembre 2014, 469 nouveaux domaines mondiaux de premier niveau avaient été enregistrés. Après que l'Administration nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis a annoncé son intention de confier la gestion des activités de l'Internet Assigned Numbers Authority (IANA) à la communauté mondiale des parties prenantes, l'ICANN a mis en place un groupe, relevant de l'IANA, afin de coordonner cette transition et de faire des propositions de gestion⁴.

6. L'avenir de la gouvernance d'Internet a été débattu dans le cadre de l'ONU ainsi que dans d'autres instances telles que le Forum sur la gouvernance de l'Internet et la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT. L'Assemblée générale a fait référence à la Réunion mondiale multipartite sur le futur de la gouvernance d'Internet, ou NETmundial, accueillie par le Gouvernement brésilien en avril 2014⁵. L'UNESCO a lancé une étude détaillée des questions relatives à Internet, dont les conclusions seront communiquées à sa Conférence générale, en 2015⁶. La Banque mondiale travaille actuellement à son *Rapport sur le développement dans le monde 2016*, consacré à Internet au service du développement⁷.

C. L'évolution rapide des technologies, des services et des applications

7. Le secteur des TIC a évolué rapidement, ne cessant de créer de nouveaux services et de nouvelles possibilités d'applications dans le domaine du développement. On estime que les capacités des réseaux et des services d'information et de communication sont aujourd'hui 30 fois supérieures à celles observables à l'époque du SMSI, et qu'elles devraient continuer d'augmenter au même rythme⁸.

8. Quatre éléments nouveaux font nettement sentir leurs effets sur les pouvoirs publics, les entreprises et les consommateurs. L'apparition des téléphones intelligents et des tablettes a fait préférer les appareils mobiles, plus souples, aux ordinateurs familiaux et professionnels. Particuliers, entreprises et administrations publiques transfèrent des données et des applications vers le nuage et les services en nuage. La mise en données des activités

³ http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/mis2014/MIS2014_without_Annex_4.pdf.

⁴ <https://www.icann.org/stewardship/coordination-group>.

⁵ A/RES/69/204; voir aussi: <http://netmundial.br/>.

⁶ <http://www.unesco.org/new/fr/internetstudy>.

⁷ <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTWDRS/EXTNWDR2013/0,,contentMDK:23615285~pagePK:8258258~piPK:8258412~theSitePK:8258025,00.html>.

⁸ http://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/ecn162014d3_fr.pdf.

des secteurs public et privé et la gestion des données en nuage facilitent l'analyse des données massives et l'utilisation des données ouvertes. Avec l'émergence de l'«Internet des objets», qui connecte appareils et individus, bien plus de données seront disponibles et les perspectives de développement en seront améliorées⁹.

9. Ces éléments nouveaux posent aussi de sérieux problèmes. En se développant, le trafic de données menace de saturer le spectre des radiofréquences, rendant encore plus nécessaire la transition vers ce que l'UIT appelle de nouveaux paradigmes réglementaires – une «réglementation de quatrième génération» – qui tiennent compte des changements dynamiques récents dans le secteur des TIC et sur les marchés¹⁰. Les législations nationales et les règles du commerce international doivent être revues de manière à s'adapter aux transactions électroniques et à anticiper les innovations futures. Dans le même temps, la mise en données et l'informatique en nuage font naître des inquiétudes quant à la protection et à la souveraineté des données, et au respect de la vie privée.

D. La société de l'information et le programme de développement pour l'après-2015

10. En 2015, outre l'examen de la mise en œuvre des textes issus du SMSI, l'Assemblée générale fera le point sur les objectifs du Millénaire pour le développement, définira de nouveaux objectifs de développement durable et décidera du programme de développement pour l'après-2015, qui orientera les politiques et les pratiques internationales dans ce domaine jusqu'en 2030. Les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 sont en préparation depuis deux ans.

11. La société de l'information et sa dynamique de changement exerceront une influence de plus en plus grande sur le développement économique et social pendant l'application du programme pour l'après-2015. Les documents finals de la manifestation de haut niveau SMSI+10 indiquaient qu'il était important, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, d'exploiter le potentiel des TIC en faveur du développement et d'envisager l'édification d'une société de l'information inclusive. Dans sa résolution 69/204, en date du 19 décembre 2014, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de tirer parti des TIC en tant que moteurs essentiels du développement et de penser à renforcer les capacités afin que ces technologies servent l'élaboration du programme pour l'après-2015.

II. Examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du SMSI

12. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, il était demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes du SMSI en 2015¹¹. Le 31 juillet 2014, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/302 sur les modalités de cet examen d'ensemble¹². Elle s'est dite consciente que la Commission de la science et de la technique au service du développement avait pour rôle d'aider le Conseil économique et social, qui coordonne le suivi à l'échelle du système, en particulier l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI. La Commission a été priée de présenter son rapport sur l'examen décennal, après la tenue de sa dix-huitième session, d'ici à juin 2015, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

⁹ http://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/ecn162014d3_fr.pdf.

¹⁰ http://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/reg/D-REG-TTR.15-2014-PDF-F.pdf.

¹¹ <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1.html>, par. 111.

¹² http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/302.

13. L'Assemblée générale a décidé de conclure l'examen d'ensemble par une réunion de haut niveau de deux jours, en décembre 2015. Cette réunion sera l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI, d'étudier les éventuelles lacunes dans le domaine des TIC et les questions qui doivent continuer de faire l'objet d'une attention prioritaire, ainsi que d'examiner les moyens de remédier aux problèmes, notamment de combler le fossé numérique, et de mettre les TIC au service du développement. Elle sera précédée d'un processus préparatoire intergouvernemental, qui prendra en compte les apports de toutes les parties prenantes concernées du SMSI. L'Assemblée générale a prié son président de nommer deux cofacilitateurs pour mener un processus de négociation intergouvernemental devant aboutir à l'établissement d'un document final convenu, qui serait soumis à sa réunion de haut niveau pour adoption, et pour organiser des consultations interactives avec toutes les parties prenantes concernées afin de recueillir leurs contributions à ce processus.

14. En juin 2014, l'UIT a organisé à Genève la manifestation de haut niveau SMSI+10, version élargie du Forum annuel du SMSI, avec le concours de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'UNESCO. Deux documents, élaborés par le biais de la plate-forme préparatoire multi-parties prenantes, ont été adoptés: la *Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI* et la *Vision du SMSI+10 pour le SMSI au cours de l'après-2015*, qui abordent respectivement la mise en œuvre d'un point de vue rétrospectif et prospectif. Ils ont été approuvés par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, qui s'est tenue en octobre-novembre 2014 en République de Corée.

15. Dans sa résolution 2013/9 en date du 22 juillet 2013, le Conseil économique et social a prié la Commission de la science et de la technique au service du développement de recueillir les appréciations de tous les facilitateurs et parties prenantes, d'organiser un débat de fond durant sa dix-septième session sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI, et de présenter les résultats de son examen décennal des progrès accomplis, par l'intermédiaire du Conseil, à l'Assemblée générale, lorsqu'elle procédera à un examen global de la mise en œuvre de ces textes en 2015. À l'issue d'un débat de fond, à sa dix-septième session, en mai 2014, la Commission a engagé un processus de consultation ouverte, reposant notamment sur des réunions régionales et des contributions écrites. À sa dix-huitième session, en mai 2015, la Commission examinera un rapport sur l'examen décennal, établi par son secrétariat¹³.

III. Mise en œuvre et suivi au niveau régional

A. Afrique

16. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) signale que les pays africains ont fait des progrès modestes, mais encourageants, dans l'accès aux TIC et leur application dans le domaine du développement. Les investissements dans les infrastructures à haut débit ont augmenté, améliorant la connectivité et facilitant les initiatives en faveur du développement, notamment les services financiers par téléphonie mobile. Néanmoins, le haut débit n'a pas maintenu le même rythme de progression que dans d'autres régions du monde, faisant craindre que l'Afrique ne se prive de débouchés économiques, faute de disposer de moyens de communication de qualité.

¹³ Un projet de rapport a été examiné par la Commission, à la réunion de son groupe intersessions, en novembre 2014: http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/CSTD_2014_wsis10review_report_en.pdf.

17. La CEA a contribué à l'élaboration de stratégies nationales dans le domaine des TIC, dans le cadre de son Initiative pour la société africaine de l'information. Quarante-huit pays africains ont aujourd'hui leur politique nationale des TIC¹⁴. En 2014, avec l'aide du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, la CEA a publié un manuel de mesure de l'administration en ligne (*Manual for Measuring e-Government*)¹⁵. Une réunion régionale de consultation sur les résultats du SMSI+10 et les perspectives pour l'Afrique («WSIS+10 and Beyond: Outcomes and Perspectives for Africa»), doit se tenir en Éthiopie, en avril 2015¹⁶.

18. En juin 2014, la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel a été approuvée par les États membres de cette organisation¹⁷. Gouvernements et organismes internationaux ont insisté sur la nécessité de renforcer la cybersécurité et la législation pour promouvoir le commerce électronique. La Commission de l'Union africaine a chargé l'Internet Society d'aider à la mise en place de points d'échange Internet dans 30 pays et cinq régions du continent¹⁸.

19. Le troisième Forum africain sur la gouvernance de l'Internet s'est tenu au Nigéria, en juillet 2014, avec le concours de la CEA et de l'Union africaine¹⁹.

B. Asie et Pacifique

20. En 2013, la CESAP a entrepris d'examiner en détail les résultats du SMSI. Presque tous les pays de la région sont maintenant desservis par les réseaux de téléphonie mobile, mais l'écart ne cesse de se creuser entre les plus et les moins développés d'entre eux, du point de vue du déploiement des services mobiles à haut débit, de la connectivité et de l'utilisation d'Internet. Les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement se heurtent à des difficultés particulières. La CESAP travaille actuellement à l'élaboration d'indicateurs qui soient mieux à même de mesurer, et d'encourager, le développement des TIC dans la région, compte tenu de l'impact des nouvelles technologies²⁰.

21. La CESAP s'emploie, avec des organismes régionaux tels que la Banque asiatique de développement et la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, à favoriser le développement des infrastructures régionales. Son Comité des technologies de l'information et de la communication, qui s'est réuni en Thaïlande en octobre 2014²¹, a réaffirmé son engagement de promouvoir l'autoroute de l'information Asie-Pacifique, qui doit améliorer la connectivité des pays en développement sans littoral par le raccordement à des câbles sous-marins et la mise en place de points d'échange Internet²².

22. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement assure des activités de formation, de recherche et

¹⁴ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/a69d65_bn_ECA.pdf.

¹⁵ http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/partnership/eGovernment_Manual_Final_2014.pdf.

¹⁶ <http://www.uneca.org/ws10>.

¹⁷ http://pages.au.int/sites/default/files/fr_AU%20Convention%20on%20CyberSecurity%20Pers%20Data%20Protec%20AUCyC%20adopted%20Malabo.pdf.

¹⁸ <http://pages.au.int/axis>.

¹⁹ <http://www.uneca.org/afifg>.

²⁰ <http://www.unescap.org/resources/working-paper-progress-towards-wsis-targets-escap-and-regional-perspectives-measuring-ict>.

²¹ <http://www.unescap.org/events/committee-information-and-communications-technology-fourth-session>.

²² <http://www.unescap.org/our-work/ict-disaster-risk-reduction/asia-pacific-information-superhighway>.

de gestion des connaissances, dans le cadre du programme de son Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics²³.

C. Asie occidentale

23. La CESAO gère un portail à l'intention des décideurs et des autres parties prenantes, qui rassemble et analyse des données sur l'évolution de la société de l'information dans la région²⁴. Les informations présentes sur ce portail ont été publiées dans la dernière livraison du rapport biennal de la CESAO sur la société de l'information dans la région arabe²⁵.

24. Faisant fond sur l'analyse des stratégies d'administration en ligne qu'elle avait réalisée en 2013, la CESAO prépare une étude sur la mise en place de services publics en ligne à l'intérieur de la région. Elle a aussi réalisé une enquête sur la cybercriminalité et la cybersécurité et organisé des activités de renforcement des capacités en vue de développer les points d'échange Internet, et elle met la dernière main à une étude sur les applications mobiles à vocation administrative²⁶.

25. La CESAO a continué de promouvoir les contenus et les services en ligne en langue arabe, après l'introduction de noms de domaine Internet multilingues. Une publication conjointe avec l'UIT, *Contenus numériques en arabe*, a paru en juin 2014²⁷, et un forum sur les contenus numériques en arabe a été organisé en partenariat avec l'UIT et la Ligue des États arabes, en Égypte, en novembre 2014²⁸.

26. Le troisième Forum arabe sur la gouvernance de l'Internet s'est tenu au Liban, en novembre 2014, sur le thème: «Arab Perspective for Shaping the Future of the Internet» (Définir l'avenir de l'Internet: Le point de vue arabe)²⁹.

D. Amérique latine et Caraïbes

27. Les études de la CEPALC montrent que les TIC sont toujours plus accessibles et plus utilisées, mais que le développement numérique ne se fait pas au même rythme dans tous les pays. La CEPALC s'inquiète du retard pris sur les pays de l'OCDE dans l'adoption de l'informatique en nuage, du fait de faibles capacités à large bande, de cadres légaux et réglementaires mal définis et de ressources humaines insuffisantes, qui réduisent les perspectives de croissance économique. Elle a publié une étude régionale ainsi que des propositions en vue de favoriser l'essor de l'informatique en nuage³⁰ et encourage l'adoption des données massives et des données ouvertes³¹.

28. La CEPALC assure les services de secrétariat technique du Plan d'action 2010-2015 pour la société de l'information et de la connaissance en Amérique latine et dans

²³ <http://www.unapcict.org/academy>.

²⁴ <http://isper.escwa.un.org/>.

²⁵ <http://isper.escwa.un.org/ISProfiles/RegionalProfiles/RegionalProfile2013/RegionalProfile2013Launch/tabid/283/language/en-US/Default.aspx>.

²⁶ http://unctad.org/meetings/en/Presentation/CSTD_2014_Fraihat.pdf.

²⁷ <http://isper.escwa.un.org/FocusAreas/DigitalArabicContent/News/BoostingDigitalArabicContent/tabid/284/language/en-US/Default.aspx>.

²⁸ <http://isper.escwa.un.org/FocusAreas/DigitalArabicContent/News/SecondRegionalForumonDigitalArabicContent/tabid/285/language/en-US/Default.aspx>.

²⁹ <http://www.escwa.un.org/information/meetingdetails.asp?referenceNum=3361E>.

³⁰ http://www.cepal.org/cgi-bin/getProd.asp?xml=/publicaciones/xml/7/52947/P52947.xml&xsl=/publicaciones/ficha-i.xsl&base=/publicaciones/top_publicaciones-i.xsl.

³¹ <http://www.cepal.org/en/publications/big-data-and-open-data-sustainability-tools-working-paper-prepared-economic-commission>.

les Caraïbes (eLAC2015), troisième plan d'action régional du SMSI, centré sur le haut débit³². Les États membres ont débattu des objectifs du programme de développement numérique eLAC2018, à la cinquième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée au Costa Rica en novembre 2014. Les propositions seront présentées à la sixième Conférence ministérielle, qui se tiendra au Mexique, en août 2015.

29. L'Observatoire de la CEPALC pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes³³ rassemble des éléments d'information à partir d'enquêtes effectuées auprès des ménages, à des fins d'analyse et de planification des activités d'appui, tandis que son Observatoire régional du large bande³⁴ surveille les indicateurs relatifs à la diffusion, à l'accessibilité, aux prix et à la vitesse des services à haut débit. La CEPALC assure les services de secrétariat du Dialogue régional sur le large bande, qui contribue à l'intégration des infrastructures régionales, à la cohérence des réglementations et à l'élaboration d'indicateurs.

E. Europe

30. La CEE joue un rôle central dans la facilitation des échanges commerciaux faisant appel aux TIC. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, que la CEE dirige, encourage l'élaboration conjointe, par les secteurs public et privé, de normes de commerce électronique³⁵. Dans l'optique de réduire les coûts commerciaux, la CEE appuie des initiatives de partage de données reposant sur le système du «guichet unique». Son Guide de la facilitation du commerce, consultable en ligne, donne accès à des informations commerciales dans quatre langues³⁶.

31. Le Conseil de l'Europe a poursuivi l'application de sa stratégie sur la gouvernance de l'Internet pour 2012-2015³⁷ et a commencé à définir la stratégie suivante, pour 2016-2019. En avril 2014, il a adopté un guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet, couvrant notamment les droits à la liberté d'expression, à la liberté d'association, au respect de la vie privée ainsi que les droits de l'enfant³⁸. Il a engagé des activités de renforcement des capacités dans les domaines de la cybercriminalité, de la protection des données et de la gouvernance de l'Internet, et a pris part au Dialogue européen annuel sur la gouvernance de l'Internet, organisé en Allemagne, en juin 2014³⁹. La question de la numérisation de la culture a été abordée lors d'une réunion multipartite, qui s'est tenue en Azerbaïdjan, en juillet 2014⁴⁰.

³² http://www.cepal.org/socinfo/noticias/documentosdetrabajo/5/41775/2010-820-eLAC-Plan_of_Action.pdf.

³³ <http://www.cepal.org/cgi-bin/getprod.asp?xml=/socinfo/noticias/paginas/8/44988/P44988.xml&xsl=/socinfo/tpl-i/p18f-st.xsl&base=/socinfo/tpl-i/top-bottom.xsl>.

³⁴ <http://www.cepal.org/socinfo/orba/>.

³⁵ <http://www.unece.org/cefact/>.

³⁶ <http://tfig.unece.org/>.

³⁷ <http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/cybercrime/Documents/Internet%20Governance%20Strategy/Internet%20Governance%20Strategy%202012%20-%202015.pdf>.

³⁸ <http://www.coe.int/fr/web/internet-users-rights/guide>.

³⁹ http://www.google.co.uk/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCMQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.eurodig.org%2F&ei=324VNqrO8T9Uu_2gKgN&usg=AFQjCNGujLusfm2Uf41q0lkNg4LV3nqdw&sig2=Fd6tzDamo1x0dRHjeuQC1A&bvm=bv.83829542,d.d24.

⁴⁰ http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/digitisation/baku_FR.asp.

IV. Mise en œuvre et suivi au niveau international

A. Assemblée générale

32. En date du 19 décembre 2014, l'Assemblée générale a adopté la résolution 69/204 sur les TIC au service du développement. Elle a salué les évolutions positives en matière de connexion et d'accès économique aux TIC, notamment la progression de l'accès à Internet, la diffusion rapide de la téléphonie mobile et l'élaboration de nouveaux services et de nouvelles applications. L'Assemblée générale a toutefois constaté avec inquiétude l'écart grandissant en matière d'accès au haut débit entre les pays développés et les pays en développement, l'existence d'un fossé numérique entre hommes et femmes, et les obstacles à l'investissement découlant du contexte économique défavorable.

33. En date du 31 juillet 2014, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/302, qui définit les modalités de son examen de la mise en œuvre des textes issus du SMSI.

B. Conseil économique et social

34. Le 27 août 2014, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2014/27, dans laquelle il évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du SMSI⁴¹. Il a noté les progrès constants dans l'accès aux TIC et les applications dans le domaine du développement, mais s'est de nouveau dit préoccupé par leur accessibilité et leur qualité inégales. Il a relevé l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux services depuis le SMSI, ainsi qu'une évolution des modèles d'activité avec le passage aux communications mobiles. Il a prié instamment les organismes des Nations Unies de tenir compte des recommandations du SMSI dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

35. Le Conseil économique et social a évoqué les résultats de la première réunion SMSI+10, intitulée «Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable», accueillie par l'UNESCO en 2013, ainsi que de la manifestation de haut niveau SMSI+10, en juin 2014. Il a demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement de présenter son rapport décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale en 2015.

C. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

36. Créé en 2006 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information est un mécanisme interinstitutions chargé de coordonner la mise en œuvre des textes issus du SMSI dans le système des Nations Unies. Sa onzième réunion, présidée par l'UIT, s'est tenue à Genève, en juin 2014⁴². Dans son plan de travail pour 2014-2015, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information a décidé de s'attacher à promouvoir les TIC dans le programme de développement pour l'après-2015, de manière à faire suite, notamment, aux documents finals de la manifestation de haut niveau SMSI+10 et à sa déclaration conjointe sur le programme de développement de l'après-2015.

⁴¹ http://unctad.org/Sections/un_cstd/docs/ecosoc_res_WSIS2014_27_en.pdf.

⁴² <http://www.itu.int/ws/is/implementation/2014/forum/agenda/#?se=191>.

D. Facilitation et coordination de la mise en œuvre entre les parties prenantes

37. L'Assemblée générale fera le point sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI à sa session en 2015.

38. Le Forum du SMSI donne aux parties prenantes la possibilité de se rencontrer, de s'informer et de participer à des discussions et des consultations sur la mise en œuvre des textes du Sommet mondial. Intégré à la manifestation de haut niveau SMSI+10, le Forum de 2014 a été le cadre d'échanges de haut niveau sur le suivi de la société de l'information, le SMSI+10 et le programme de développement pour l'après-2015, la confiance dans le cyberspace et l'instauration de sociétés du savoir ouvertes à tous, ainsi que de quelque 150 autres séances, dont des réunions de facilitation des grandes orientations. Une quarantaine de ministres ont participé à une table ronde sur le SMSI+10 au service du développement après 2015⁴³.

39. L'UIT s'occupe de la plate-forme consacrée à l'inventaire des activités du SMSI, qui comprend une base de données recensant plus de 6 000 activités⁴⁴. Des projets et des initiatives contribuant à la réalisation des objectifs du SMSI sont récompensés chaque année lors du Forum du SMSI⁴⁵.

40. Géré par l'UNESCO, le portail des communautés du savoir du SMSI vise à faciliter l'échange d'informations et le dialogue entre les parties prenantes⁴⁶.

E. Société civile, entreprises et partenariats multipartites

41. Bon nombre d'activités allant dans le sens des objectifs du SMSI sont le fait du secteur privé, d'organisations de la société civile, d'universités et d'instituts techniques, et de partenariats multipartites.

42. L'initiative «Business Action to Support the Information Society», lancée par la Chambre de commerce internationale en faveur de la société de l'information, fait participer le secteur privé à la mise en œuvre des textes issus du SMSI, y compris au Forum du SMSI et au Forum sur la gouvernance d'Internet⁴⁷. Composée de 60 entités publiques et privées et organismes à but non lucratif, l'Alliance pour un Internet à la portée de tous axe ses travaux sur le caractère abordable du haut débit, et les politiques et réglementations en la matière⁴⁸.

43. L'Association pour le progrès des communications est l'une des nombreuses organisations de la société civile qui s'intéressent aux TIC, aux questions du développement et des droits, et à la gouvernance d'Internet⁴⁹. Son rapport *Global Information Society Watch 2014*, publié par l'Humanist Institute for Cooperation with Developing Countries, porte sur la surveillance des communications dans la société numérique⁵⁰. L'Association pour le progrès des communications a élaboré des outils de formation à l'intention des parties prenantes concernées par l'impact des TIC sur les droits de l'homme, et s'associe à

⁴³ Les documents issus du Forum sont disponibles à l'adresse:

<http://www.itu.int/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/OutcomeDocument2014.pdf>.

⁴⁴ <http://groups.itu.int/stocktaking/HOME.aspx>.

⁴⁵ <http://groups.itu.int/stocktaking/WSISProjectPrizes2014.aspx>.

⁴⁶ <http://www.wsis-community.org/>.

⁴⁷ <http://www.iccwbo.org/advocacy-codes-and-rules/basis/>.

⁴⁸ <http://a4ai.org/>.

⁴⁹ <http://www.apc.org/>.

⁵⁰ <http://giswatch.org/2014-communications-surveillance-digital-age>.

la Commission de l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour proposer des formations sur la gouvernance d'Internet.

44. L'Internet Society constitue un pôle mondial d'information et de renforcement des capacités dans le domaine de l'Internet⁵¹. Dans son *Global Internet Report 2014*, elle revient sur les changements survenus récemment et aspire à un Internet durable et accessible à tous⁵². En novembre 2014, l'Internet Society a signé un accord de collaboration avec l'UIT en vue de trouver des solutions à long terme au problème des courriers indésirables dans les pays en développement⁵³.

F. Facilitation des grandes orientations et aperçu des activités mises en œuvre par des organismes des Nations Unies

1. Mise en œuvre des grandes orientations

a) Rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement (C1)

45. La contribution des TIC au développement est à l'ordre du jour des travaux des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations multilatérales, des institutions financières internationales et d'autres parties prenantes. Les gouvernements élaborent et mettent en œuvre les stratégies nationales concernant les TIC au service du développement avec l'aide des commissions régionales de l'ONU, des partenaires de développement et des institutions financières internationales. Les institutions multilatérales jouent un rôle clef dans l'élaboration et la coordination des politiques, le déploiement des infrastructures, l'élaboration de normes et le financement des TIC au service du développement, aux niveaux mondial, régional et national. Les partenariats public-privé et entre parties prenantes exploitent les synergies existant entre ces activités et celles du secteur privé et de la société civile.

46. La réunion de facilitation de cette grande orientation, conduite par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a porté sur les documents finals de la manifestation de haut niveau SMSI+10 qui encouragent la participation et la coopération multipartites, y compris le dialogue et la collaboration au niveau régional, dans des domaines tels que l'accès à des tarifs abordables, la réduction des inégalités numériques et le suivi et l'évaluation.

b) Infrastructures de l'information et de la communication (C2)

47. Les conférences régionales, les programmes, les réunions et les publications de l'UIT traitent du développement, du déploiement et de la réglementation des infrastructures. L'UIT travaille en collaboration avec des gouvernements et avec le secteur privé afin d'élaborer des normes et des règlements internationaux en matière de télécommunications et de spectre radio. En raison de l'accroissement du trafic de données résultant de l'élargissement de la bande passante et de l'informatique en nuage, les gouvernements, les entreprises et d'autres parties prenantes accordent une importance accrue à la gestion du spectre et au déploiement du protocole Internet version 6⁵⁴.

48. L'infrastructure à large bande est devenue un objectif central des stratégies des TIC au service du développement. La Conférence mondiale de développement des

⁵¹ <http://www.internetsociety.org/>.

⁵² http://www.internetsociety.org/sites/default/files/Global_Internet_Report_2014_0.pdf.

⁵³ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Pages/SPAM.aspx>.

⁵⁴ http://www.itu.int/itu-wsis/docs/2014_ITU_Contribution_to-WSIS-Implementation.pdf, p. 4 à 14.

télécommunications que l'UIT a tenue à Dubaï en avril 2014 avait pour thème la large bande au service du développement durable⁵⁵.

49. L'UIT et l'UNESCO coordonnent la Commission du haut débit au service du développement numérique qui réunit des hauts représentants d'organisations internationales, de gouvernements et du secteur privé en vue de promouvoir des politiques relatives à l'adoption et à l'utilisation des services haut débit. Le Rapport de la Commission, *State of Broadband 2014: Broadband for All* (La situation du haut débit en 2014: le haut débit pour tous), contient une synthèse des tendances et des recommandations en vue d'optimiser l'investissement dans le haut débit et l'impact de ce service⁵⁶.

c) *Accès à l'information et au savoir (C3)*

50. Le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement a évalué les progrès accomplis en matière d'accès aux infrastructures et aux services dans le *WSIS Final Targets Review* (Examen final des cibles du SMSI). La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT a fixé de nouvelles cibles d'accès dans son programme Connect 2020 (voir ci-après)⁵⁷.

51. Pour que l'accès à l'information et à la connaissance soit positif, il faut renforcer les capacités humaines et le contenu disponible ainsi que l'infrastructure. Les participants à la réunion 2014 sur les grandes orientations se sont intéressés à la redéfinition de l'accès dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, notamment aux approches fondées sur le libre accès aux technologies et aux contenus⁵⁸. L'UNESCO a donné la priorité aux efforts visant à renforcer l'éducation aux médias et à l'information⁵⁹.

52. L'accès à la recherche scientifique et à l'information est une priorité dans le cadre de l'orientation C3. L'UNESCO a adopté une stratégie relative au libre accès⁶⁰, y compris des principes directeurs en la matière⁶¹, et a créé le portail Global Open Access Portal⁶² et le Directory of Open Access Resources⁶³. L'OMS, la FAO, le PNUE et l'OMPI collaborent au programme Research4Life qui permet aux pays en développement d'avoir accès, gratuitement ou à peu de frais, à des revues ayant un comité de lecture⁶⁴. La base de données Lex de l'OMPI fournit un accès gratuit à la législation et aux traités relatifs à la propriété intellectuelle⁶⁵. En 2014, quelque 40 000 personnes ont bénéficié des cours dispensés par l'Académie de l'OMPI⁶⁶.

53. En novembre 2014, l'UNESCO et le Gouvernement indien ont coorganisé une conférence internationale sur l'accès des personnes handicapées aux TIC⁶⁷.

⁵⁵ <http://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC14/Pages/default.aspx>.

⁵⁶ <http://www.broadbandcommission.org/Documents/reports/bb-annualreport2014.pdf>.

⁵⁷ <http://www.itu.int/en/ Plenipotentiary/2014/Documents/final-acts/pp14-final-acts-en.pdf>, résolution WG-PL/9.

⁵⁸ <http://www.itu.int/wsis/implementation/2014/forum/agenda/#?se=208>.

⁵⁹ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/media-development/media-literacy/mil-as-composite-concept/>.

⁶⁰ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/images/GOAP/OAF2011/2.1_Mishra.pdf.

⁶¹ <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002158/215863e.pdf>.

⁶² <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/portals-and-platforms/goap/>.

⁶³ <http://road.issn.org/>.

⁶⁴ <http://www.research4life.org>.

⁶⁵ <http://www.wipo.int/wipolex/fr/about.html>.

⁶⁶ <http://www.wipo.int/academy/fr/>.

⁶⁷ <http://fr.unesco.org/events/conférence-international-«lexclusion-lautonomisation-rôle-TIC-personnes-handicapées»>.

d) *Renforcement des capacités (C4)*

54. L'éducation et le renforcement des capacités sont essentiels si les pays en développement veulent pouvoir tirer des bénéfices sociaux et économiques de l'innovation technologique. Les participants à la réunion annuelle de facilitation des grandes orientations C4 et C7 (apprentissage en ligne) du SMSI ont concentré leurs travaux sur cet objectif, en examinant la question des compétences numériques dans l'optique d'une société de l'information accessible à tous⁶⁸.

55. De nombreux organismes des Nations Unies ont organisé des conférences, des ateliers et des formations afin de renforcer les capacités de décideurs politiques, de hauts fonctionnaires et d'autres intervenants dans le secteur des TIC s'intéressant aux aspects techniques et organisationnels de la société de l'information. L'Académie de l'UIT donne accès à des formations aux TIC, qui sont dispensées en mode présentiel ou à distance. Une nouvelle stratégie et de nouvelles lignes directrices ont été adoptées pour le programme des centres d'excellence qui se concentrera sur les domaines prioritaires convenus à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT⁶⁹.

e) *Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (C5)*

56. La cybersécurité continue d'être une priorité importante pour la communauté internationale. Le Programme mondial sur la cybersécurité offre un cadre qui permet de coordonner les besoins légaux, techniques et organisationnels et les besoins de formation à travers le monde⁷⁰. Plus de 140 gouvernements participent, avec des parties prenantes du secteur privé, à l'initiative de l'UIT et du Partenariat multilatéral international contre les cybermenaces, dont le Centre d'alerte mondial qui prévoit un dispositif d'alerte rapide aux cybermenaces et fournit une aide à la gestion d'incidents⁷¹. De plus en plus de pays se dotent d'équipes nationales d'intervention en cas d'incidents informatiques avec l'appui technique de l'UIT et du Forum des équipes de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique⁷². L'UIT et Allied Business Intelligence Research publient chaque année un Indice de la cybersécurité dans le monde, qui compare le niveau de préparation des pays⁷³.

57. Le Conseil de l'Europe a établi un Bureau de programme sur la cybercriminalité afin de promouvoir le renforcement des capacités en ce qui concerne la Convention sur la cybercriminalité qui compte 64 États signataires⁷⁴. La Convention sur la cybersécurité, adoptée par l'Union africaine en juin 2014, vise les transactions électroniques, la protection des données, la cybersécurité et la cybercriminalité⁷⁵.

58. L'impact d'Internet sur les enfants préoccupe de nombreuses parties intéressées. L'Initiative mondiale pour la protection en ligne des enfants, mise en place par l'UIT, sensibilise aux risques encourus par les enfants et permet aux spécialistes d'échanger leurs connaissances sur les outils utiles disponibles⁷⁶. En 2014, l'UIT et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont publié de nouvelles lignes directrices à l'usage des professionnels pour la protection en ligne des enfants et, en 2013, l'UNICEF a publié une

⁶⁸ <http://www.itu.int/wsis/implementation/2014/forum/agenda/#?se=254>.

⁶⁹ http://www.itu.int/itu-wsis/docs/2014_ITU_Contribution_to-WSIS-Implementation.pdf, p. 34 à 38.

⁷⁰ <http://www.itu.int/en/action/cybersecurity/Pages/gca.aspx>.

⁷¹ <http://www.impact-alliance.org/aboutus/ITU-IMPACT.html>.

⁷² <http://www.first.org/>.

⁷³ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Pages/GCI.aspx>.

⁷⁴ http://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/economiccrime/cybercrime/default_fr.asp.

⁷⁵ http://pages.au.int/sites/default/files/en_AU%20Convention%20on%20CyberSecurity%20Pers%20Data%20Protec%20AUCyC%20adopted%20Malabo.pdf.

⁷⁶ <http://www.itu.int/en/cop/Pages/default.aspx>.

étude intitulée *Children, ICT and Development* (Les enfants, les TIC et le développement), qui traite des perspectives ainsi que des difficultés et des dangers que l'évolution de l'environnement numérique présente pour les enfants⁷⁷.

f) *Environnement propice (C6)*

59. L'environnement formé par les politiques et par les règlements doit absolument être propice pour optimiser l'impact et le développement des TIC et il doit évoluer en fonction de l'évolution des technologies et des marchés. La réunion de facilitation de la grande orientation C6 a porté sur l'adaptation des politiques et de l'environnement réglementaire des TIC en vue d'encourager l'innovation et de rendre possible l'intégration numérique pour tous⁷⁸.

60. Le Colloque mondial des régulateurs, organisé chaque année par l'UIT, a eu lieu à Bahreïn en juin 2014 sur le thème: Mettre à profit le potentiel du monde numérique⁷⁹. L'édition 2014 du rapport de l'UIT intitulé *Tendances des réformes dans les télécommunications – réglementation de quatrième génération* examine les besoins réglementaires à venir, notamment au vu de la croissance rapide des capacités et de l'utilisation des réseaux⁸⁰. L'UIT propose des directives en ligne à l'intention des décideurs et des régulateurs à travers le kit pratique d'aide sur la réglementation des TIC, des forums économiques et financiers régionaux, des ateliers et des activités de renforcement des capacités⁸¹.

61. Les cadres juridiques et réglementaires nécessaires pour optimiser les avantages des services publics en ligne, des transactions en ligne et des innovations techniques telles que l'informatique en nuage, y compris la législation relative aux transactions électroniques, à la protection des données et au droit des consommateurs, ont fait l'objet d'une attention accrue. Les normes internationales concernant Internet, les télécommunications et la documentation électronique continuent d'être élaborées par des institutions multilatérales (dont la CEE et l'UIT), les organismes chargés des normes Internet (dont l'Institute of Electrical and Electronics Engineers, le groupe Internet Engineering Task Force et le World Wide Web Consortium) et des associations du secteur privé.

g) *Applications des TIC (C7)*

Administration en ligne

62. Le Département des affaires économiques et sociales dirige les travaux des Nations Unies dans le domaine de l'administration en ligne. Dans l'étude *E-Government Survey 2014: E-Government for the Future We Want*, le Département a mis en lumière l'utilisation croissante des TIC dans le domaine de l'administration et des services et s'est intéressé à la participation citoyenne fondée sur les outils numériques⁸². Il a souligné l'intérêt de la gouvernance collaborative pour la promotion du développement durable et de différents modes de participation citoyenne, et a noté le problème que constituent les écarts existant entre les pays en ce qui concerne l'administration en ligne, qui résultent des écarts en matière de capacités et de ressources administratives, mises en évidence par les données compilées pour l'indice de développement de l'administration en ligne. Les gouvernements des 193 pays qui ont répondu à l'enquête disposent aujourd'hui d'un site Web.

⁷⁷ http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/unicef_royalholloway_ict4dreport_final.pdf.

⁷⁸ <http://www.itu.int/wsis/implementation/2014/forum/agenda/#?se=259>.

⁷⁹ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/GSR/Pages/gsr2014/default.aspx>.

⁸⁰ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Pages/Trends/Trends-Special%20Edition.aspx>.

⁸¹ http://www.itu.int/itu-wsis/docs/2014_ITU_Contribution_to-WSIS-Implementation.pdf.

⁸² http://unpan3.un.org/egovkb/Portals/egovkb/Documents/un/2014-Survey/E-Gov_Complete_Survey-2014.pdf.

63. Le troisième Forum mondial sur l'administration en ligne a eu lieu au Kazakhstan en octobre 2014, en présence de 1 500 participants qui se sont intéressés à la gouvernance intelligente en faveur du développement durable⁸³. L'outil de mesure et d'évaluation de l'informatisation des services administratifs⁸⁴ et le *Compendium of Innovative E-government Practices* (Recueil des pratiques novatrices d'administration en ligne)⁸⁵ du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU continuent de fournir des informations aux gouvernements. Le Département a entrepris plus de 15 missions en 2014 pour aider des gouvernements à appliquer des stratégies d'administration en ligne; il a également produit des lignes directrices et un cours en ligne sur la participation citoyenne. Le Centre de formation en ligne du Réseau d'information sur l'administration et les finances publiques de l'ONU a dispensé des cours en ligne à plus de 5 000 participants.

64. Le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication dans les parlements poursuit ses activités afin de constituer une communauté mondiale de parlementaires ayant des connaissances en matière de TIC. La Conférence sur l'e-Parlement, qui se tient tous les deux ans, a eu lieu en République de Corée en mai 2014, afin d'examiner les enseignements du passé et les perspectives d'avenir.

Commerce électronique

65. La réunion de facilitation de la grande orientation C7 a mis l'accent sur les priorités relatives au commerce électronique dans le programme de développement pour l'après-2015⁸⁶. Les autres activités menées dans le cadre de cette orientation ont visé à faire mieux connaître et comprendre le commerce électronique, à renforcer les capacités et à étendre l'utilisation d'outils et d'applications liés aux TIC pour analyser les marchés.

66. La CNUCED a publié un rapport sur l'entrepreneuriat des femmes, intitulé *Empowering Women Entrepreneurs through ICT*, qui comprend un cadre de référence pratique appliqué dans quatre pays africains⁸⁷. La CNUCED accorde aussi une attention prioritaire à des domaines tels que l'entrepreneuriat des femmes et les TIC, le développement des transferts d'argent et des services financiers par téléphonie mobile, l'élaboration et l'harmonisation des législations relatives au commerce électronique et l'amélioration des statistiques relatives aux TIC. Elle a travaillé en coopération avec le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement pour améliorer les statistiques concernant l'économie de l'information et mettre au point des indicateurs.

67. Le Rapport 2015 sur l'économie de l'information, intitulé «Libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement», comprend une nouvelle base de données mondiale qui recense les lois relatives aux transactions électroniques, à la cybercriminalité, à la protection des données et aux droits des consommateurs.

68. Le Centre du commerce international collabore avec la Banque mondiale au renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises, qui est aussi une priorité pour l'OMC. Le Conseil général de l'OMC évalue actuellement les progrès accomplis et envisage d'apporter des modifications à son programme de travail sur le commerce électronique.

⁸³ <http://www.unpan.org/GeGF/2014>.

⁸⁴ <http://www.unpan.org/DPADM/EGovernment/METERforEGovernment/tabid/1270/language/en-US/Default.aspx>.

⁸⁵ <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan048064.pdf>.

⁸⁶ <http://www.itu.int/wsis/implementation/2014/forum/agenda/#?se=257>.

⁸⁷ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2013d2_fr.pdf.

Apprentissage en ligne

69. L'éducation est essentielle à l'instauration de sociétés de l'information et du savoir. Les TIC sont de plus en plus utilisées dans les écoles primaires et secondaires des pays en développement. En 2014, l'UNESCO et d'autres parties prenantes de cette grande orientation ont accordé une attention particulière à l'utilisation de systèmes d'accès à bas prix et de téléphones mobiles comme plates-formes d'apprentissage, à la multiplication des ressources éducatives libres et à la publication en ligne de très nombreux cours en libre accès, qui permettent aux éducateurs et aux étudiants de profiter de matériels produits pour de nombreux publics différents.

70. L'UNESCO a dirigé les travaux du Groupe de travail sur l'éducation de la Commission sur le haut débit. Elle a continué de promouvoir l'acquisition de compétences professionnelles dans le domaine des TIC en s'appuyant sur le Référentiel de compétences en TIC pour les enseignants, d'encourager l'intégration de ces technologies dans les programmes nationaux et mondiaux pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous, et de recommander l'utilisation des TIC dans les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation⁸⁸.

71. L'UIT travaille avec des donateurs, à un niveau bilatéral, afin de mettre en œuvre des projets pour la connectivité des écoles et des communautés, dans le cadre de son initiative «Connecter une école, connecter une communauté»⁸⁹.

Cybersanté

72. Les participants à la soixante-sixième Assemblée mondiale de la santé, tenue en 2013, ont encouragé les gouvernements à mettre au point des stratégies de cybersanté à long terme⁹⁰. Le nombre de pays dotés de telles stratégies a augmenté de 55 à 85 entre 2009 et 2013, et on assiste à une hausse de la demande d'outils et d'applications liés aux TIC dans divers domaines, dont la promotion de la santé, l'épidémiologie, les interventions cliniques et le suivi des résultats⁹¹.

73. Selon l'Observatoire mondial de la cybersanté de l'Organisation mondiale de la Santé, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI sont encourageants, mais il existe encore d'importantes disparités entre les pays dans le déploiement des initiatives de cybersanté. En 2013, l'Observatoire a achevé la troisième enquête mondiale sur la cybersanté, qu'il a réalisée en coopération avec l'UIT et qui portait sur la santé de la femme et de l'enfant⁹². Les profils nationaux de la cybersanté établis pour 62 pays ont été mis en ligne⁹³.

74. L'importance cruciale des TIC pour les interventions d'urgence a été mise en lumière lors de catastrophes naturelles et de conflits récents. Ces technologies, notamment les réseaux sociaux et les applications qui permettent de recueillir des informations auprès des internautes, sont de plus en plus utilisées pour faire connaître et cartographier les besoins résultant d'une situation d'urgence, échanger des informations, communiquer avec les communautés sinistrées et coordonner les secours. La CESAP a accordé une attention

⁸⁸ <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/themes/icts/teacher-education/unesco-ict-competency-framework-for-teachers/>.

⁸⁹ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Youth-and-Children/Pages/CSCC.aspx>.

⁹⁰ <http://www.who.int/mediacentre/events/2013/wha66/fr/>.

⁹¹ http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf.

⁹² <http://www.who.int/goe/survey/2013survey/en/>.

⁹³ <http://www.who.int/goe/publications/atlas/2013/en/>.

particulière aux TIC et à la réduction des risques de catastrophe⁹⁴. En 2013, le PNUD et la Banque mondiale ont publié ou apporté leur contribution à des présentations et des études sur le rôle des TIC dans la prévention des conflits et la reconstruction après les conflits⁹⁵.

Cybertravail

75. Le secteur des TIC crée des emplois dans diverses branches de l'économie, notamment par l'externalisation des systèmes de gestion, et permet à de petites entreprises technologiques de naître aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Toutefois, des inquiétudes s'expriment aussi face au risque de voir l'automatisation et la numérisation conduire à des pertes d'emploi dans certaines professions et obliger les travailleurs à acquérir de nouvelles compétences pour être en mesure d'obtenir un emploi.

76. Le Forum économique mondial et l'INSEAD ont analysé la question de la croissance et de l'emploi dans un monde hyperconnecté dans un rapport intitulé *The Global Information Technology Report 2013*⁹⁶.

Cyberenvironnement

77. L'impact des TIC sur l'environnement fait l'objet d'une attention croissante depuis la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, à laquelle le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information avait présenté une communication⁹⁷. La réunion de facilitation de cette grande orientation a porté sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la coopération entre le secteur des TIC et d'autres secteurs sur les questions environnementales.

78. Le PNUE estime que le volume de déchets électroniques pourrait être multiplié par cinq dans certains pays en développement dans les dix années à venir⁹⁸. Le Partenariat de la Convention de Bâle sur les actions sur les équipements informatiques fait porter ses efforts sur la réduction de l'impact écologique des déchets électroniques. La Global E-sustainability Initiative estime que les émissions de gaz à effet de serre du secteur des TIC progressent à un taux annuel de 3,8 %, notamment à cause du développement des centres de données, mais note que des réductions proportionnellement supérieures pourraient être réalisées dans d'autres secteurs, tels que ceux de l'électricité, des transports et de la production manufacturière, grâce à l'adoption de systèmes intelligents⁹⁹. La Global E-sustainability Initiative et l'UIT étudient les moyens de réduire l'impact écologique des réseaux et des appareils.

79. Le système d'information de l'Organisation météorologique mondiale¹⁰⁰ permet la diffusion d'informations météorologiques entre pays et utilisateurs, tandis que la stratégie intégrée d'observation globale vise à améliorer la quantité et la qualité des données

⁹⁴ <http://www.unescap.org/our-work/ict-disaster-risk-reduction>.

⁹⁵ <http://acuns.org/wp-content/uploads/2013/05/New-Technology-and-the-Prevention-of-Violence-and-Conflict.pdf> et <http://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/978-1-4648-0074-0>.

⁹⁶ http://www3.weforum.org/docs/WEF_GITR_Report_2013.pdf.

⁹⁷ <http://www.ungis.org/Portals/0/documents/thematicmeetings/rio+20/UNGIS-Rio+20-Contribution.pdf>.

⁹⁸ http://www.unep.org/ietc/Portals/136/Other%20documents/PolicyBriefs/13052013_E-Waste%20Policy%20brief.pdf.

⁹⁹ http://gesi.org/assets/js/lib/tinymce/jscripts/tiny_mce/plugins/ajaxfilemanager/uploaded/SMARTer%202020-%20The%20Role%20of%20ICT%20in%20Driving%20a%20Sustainable%20Future%20-%20December%202012.pdf.

¹⁰⁰ <http://www.wmo.int/pages/prog/www/WIS/>.

climatiques et météorologiques disponibles¹⁰¹. Le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants de la CEE propose un modèle de surveillance de la pollution fondé sur les TIC¹⁰². L'Agence européenne pour l'environnement a fait œuvre de précurseur en matière de cartographie et d'échange d'informations numériques sur les questions d'environnement¹⁰³.

Cyberagriculture

80. L'action de suivi du SMSI pour cette grande orientation est assurée par l'intermédiaire de la Communauté d'e-agriculture, pour laquelle la FAO fait office de secrétariat¹⁰⁴. La cyberagriculture facilite la collaboration en ce qui concerne le partage des connaissances, la formation de réseaux, la recherche et l'application des programmes. En décembre 2014, la Communauté comptait plus de 12 000 participants originaires de plus de 170 pays, dont des praticiens du développement, des décideurs, des représentants d'organisations d'agriculteurs, des chercheurs et des spécialistes des TIC appliquées à l'agriculture et au développement rural.

81. Parmi les principaux sujets traités par la Communauté en 2014, on peut citer le rôle des TIC dans les chaînes de valeur agricoles, l'utilisation des téléphones mobiles et des téléphones intelligents, y compris des services financiers mobiles, l'élaboration de stratégies nationales de cyberagriculture et les partenariats public-privé. Les participants à la réunion de facilitation de cette grande orientation ont examiné comment tirer parti des enseignements acquis durant les dix ans écoulés depuis le SMSI. La FAO a insisté sur la nécessité d'intégrer dans les stratégies de cyberagriculture les questions liées à l'accessibilité économique, aux contenus, au genre et au développement des compétences.

Cyberscience

82. L'UNESCO et d'autres institutions ont accordé une attention accrue à l'interface entre politiques publiques, TIC, et science, technologie et innovation. Cette grande orientation porte sur des thèmes tels que l'utilisation de capteurs et d'autres innovations technologiques dans les domaines de la collecte de données, des sciences citoyennes, de l'analyse des données massives, de l'accès public à l'information scientifique et de la diffusion des connaissances scientifiques.

83. Le programme Research4Life¹⁰⁵ promeut l'accès aux articles scientifiques, tandis que l'UNESCO a développé son Réseau d'information de politique scientifique pour créer un Observatoire mondial des instruments de politique de la science, de la technologie et de l'innovation qui fournit des informations aux décideurs¹⁰⁶.

h) *Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)*

84. Le *Final WSIS Targets Review* montre que, si les contenus et les langues sur Internet ne cessent de se diversifier, il reste encore beaucoup à faire pour rendre l'accès à ces contenus plus équitable, en particulier dans les langues minoritaires. À la fin de 2013, les estimations faisaient état de 185 millions de sites Web actifs et de 245 millions de noms de domaines. Les contenus sont plus variés sur le plan linguistique, et la traduction automatique devient plus efficace. La proportion de sites Web enregistrés dans les pays développés est demeurée assez stable, aux alentours de 80 %.

¹⁰¹ <http://www.eohandbook.com/igosp/>.

¹⁰² <http://www.unece.org/env/pp/prtr.html>.

¹⁰³ <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps>.

¹⁰⁴ <http://www.e-agriculture.org/>.

¹⁰⁵ <http://www.research4life.org/>.

¹⁰⁶ <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/science-technology/sti-policy/global-observatory-of-policy-instruments/>.

85. L'UNESCO est le facilitateur de la grande orientation C8 et, à ce titre, a entrepris des travaux importants dans le cadre des programmes qu'elle réalise sur des questions qui s'y rapportent, telles que le renforcement des capacités et le partage de connaissances ciblées, la protection et la promotion du patrimoine numérique, l'appui aux industries créatives et au multilinguisme.

86. Les partenaires de l'Internet, notamment l'ICANN, l'UIT et l'UNESCO, ont continué de progresser dans la mise en place d'un Internet multilingue, après le lancement en 2009 de noms de domaines de premier niveau internationalisés. À la fin de 2014, 78 noms de domaines de cette catégorie avaient fait l'objet d'une déléation, soit 38 noms de domaines composés d'un code de pays et 40 nouveaux noms de domaines assortis d'une extension internationale. En 2014, quelque 4 millions de noms de domaines internationalisés de diverses catégories avaient été enregistrés. En association avec le registre EURid, l'UNESCO a établi le *World Report on Internationalized Domain Names 2014*¹⁰⁷.

i) *Média (C9)*

87. L'évolution des relations entre médias traditionnels et TIC, notamment le développement des médias sociaux et du journalisme citoyen, a fait l'objet d'une attention accrue. La réunion de facilitation de la grande orientation C9 a porté sur le rôle des médias dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015¹⁰⁸. L'OMPI a organisé une séance sur les nouveaux canaux de diffusion des médias pendant la manifestation de haut niveau SMSI+10¹⁰⁹.

88. Dans son rapport intitulé *Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias*, l'UNESCO fait le point sur la liberté, le pluralisme et l'indépendance de la presse et la sécurité des journalistes¹¹⁰. Elle a également publié une évaluation du rôle des intermédiaires de l'information, établi des évaluations nationales en utilisant des indicateurs de développement des médias et coordonné la création de l'Alliance mondiale des partenaires de l'éducation aux médias et à l'information¹¹¹. Elle a lancé l'Initiative mondiale d'excellence pour l'enseignement du journalisme¹¹² et, par l'intermédiaire de son Programme international de développement de la communication, a soutenu 143 projets de développement des médias qui ont bénéficié à 77 pays en développement dans la période 2013-2014¹¹³.

89. L'UIT continue d'accompagner le passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique.

j) *Dimensions éthiques de la société de l'information (C10)*

90. L'Assemblée générale a affirmé que les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne, y compris les droits à la liberté d'expression et à la vie privée. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dans un rapport sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique présenté à l'Assemblée générale en 2014, a noté que les

¹⁰⁷ http://www.eurid.eu/files/publ/IDNWorldReport2014_Interactive.pdf.

¹⁰⁸ <http://www.itu.int/wsis/implementation/2014/forum/agenda/#?se=225>.

¹⁰⁹ <http://www.itu.int/wsis/implementation/2014/forum/agenda/#?se=178>.

¹¹⁰ <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002275/227515f.pdf>.

¹¹¹ <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/media-development/media-literacy/global-alliance-for-partnerships-on-media-and-information-literacy/>.

¹¹² <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/in-focus-articles/2013/unesco-launches-new-syllabi-unveils-global-initiative-for-excellence-in-journalism-education/>.

¹¹³ <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/intergovernmental-programmes/ipdc/>.

technologies de l'information et de la communication peuvent améliorer l'exercice des droits de l'homme et renforcer les moyens dont disposent les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers pour surveiller, intercepter et collecter les données (A/HRC/27/37)¹¹⁴. Dans sa résolution 69/166 adoptée le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale a demandé à tous les États de revoir leurs procédures en matière de surveillance et d'interception des communications et de collecte des données personnelles, dans le souci de défendre le droit à la vie privée¹¹⁵.

91. En 2013, la Conférence générale de l'UNESCO a commandé une étude globale sur les questions liées à Internet, qui devait être menée dans le cadre d'un processus multipartite¹¹⁶. Un questionnaire portant sur quatre domaines – l'accès, la liberté d'expression, la vie privée et l'éthique – a été distribué en 2014. Après l'examen approfondi du premier projet d'étude durant la Conférence «InterCONNECTer les ensembles», qui aura lieu en France en mars 2015¹¹⁷, le document final sera présenté à la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2015.

92. L'UNESCO a commencé à élaborer du matériel de formation et d'autres ressources sur l'éthique de l'information à l'intention des décideurs. Le Conseil de l'Europe prépare actuellement une étude comparative sur les lois et les pratiques en matière de filtrage, de blocage et de retrait de contenus illicites sur Internet, qui sera publiée en 2015.

k) Coopération internationale et régionale (C11)

93. Cette grande orientation est administrée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. L'UIT, la CNUCED, l'UNESCO, les commissions régionales de l'ONU, l'OMPI et d'autres entités des Nations Unies encouragent la coopération internationale et régionale ainsi que la collaboration avec d'autres institutions internationales à travers des manifestations, des conférences, des réunions et des programmes communs.

94. Les participants à la Conférence mondiale de développement des télécommunications que l'UIT a organisée aux Émirats arabes unis en 2014 ont établi le programme de travail du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT jusqu'en 2018. Ce programme met l'accent sur la coopération internationale, la mise en place d'un environnement propice au développement, la sécurité, le renforcement des capacités dans le domaine des TIC, et les TIC au service de l'environnement¹¹⁸. L'UIT a aussi tenu sa Conférence quadriennale de plénipotentiaires en République de Corée, en octobre-novembre 2013¹¹⁹.

2. Application des thèmes

a) Mécanismes de financement

95. Les investissements du secteur privé dans les TIC restent positifs et s'orientent principalement vers les réseaux mobiles et les infrastructures à large bande nationales et internationales. Après la récente crise économique, ils ont repris plus rapidement dans les pays en développement que dans les pays développés; et on a en outre observé une

¹¹⁴ <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session27/Pages/ListReports.aspx>.

¹¹⁵ http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/166.

¹¹⁶ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/crosscutting-priorities/unesco-internet-study/unesco-comprehensive-study-on-internet-related-issues/>.

¹¹⁷ <http://fr.unesco.org/events/interconnecter-ensembles-options-laction-future>.

¹¹⁸ <http://www.itu.int/en/newsroom/wtdc-14/Pages/highlights10.aspx>.

¹¹⁹ <http://www.itu.int/en/plenipotentiary/2014/Pages/default.aspx>.

croissance régulière de l'investissement Sud-Sud et des investissements réalisés par des fournisseurs de services en ligne et des entreprises infonuagiques¹²⁰.

96. Les institutions financières internationales, dont la Banque mondiale, financent des investissements dans des domaines moins attractifs pour les investisseurs privés et conseillent les gouvernements sur les mesures politiques et réglementaires à prendre pour attirer l'investissement. Les partenariats public-privé ont été un thème récurrent de leurs activités. Les bailleurs d'aide publique au développement bilatéraux et multilatéraux s'intéressent, quant à eux, davantage aux incidences des TIC sur le développement.

b) *Gouvernance d'Internet*

Renforcement de la coopération

97. L'Agenda de Tunis a préconisé un renforcement de la coopération «afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet, mais pas les questions techniques et opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidences sur les questions de politiques publiques internationales»¹²¹.

98. Dans sa résolution 67/195 en date du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a invité le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement à créer un groupe de travail sur le renforcement de la coopération afin d'examiner le mandat du SMSI et, à ce titre, de recueillir des informations auprès des États Membres et de toutes les autres parties prenantes et de les examiner, ainsi que de recommander les mesures nécessaires pour l'exécution de ce mandat¹²². Le Groupe a tenu quatre réunions entre mai 2013 et mai 2014, et son président a fait rapport à la Commission en mai 2014 pour indiquer que, si un consensus s'était dégagé sur certaines questions, d'importantes divergences de vues persistaient, ce qui avait empêché le Groupe d'établir la version finale des recommandations. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2014/27, a recommandé que le secrétariat de la Commission poursuive les travaux entrepris par le Groupe de travail pour analyser les questions de politiques publiques internationales liées à Internet¹²³. Les progrès accomplis par le secrétariat ont été examinés durant la réunion du groupe intersessions en novembre 2014.

Forum sur la gouvernance de l'Internet

99. Le Forum sur la gouvernance de l'Internet permet à toutes les parties prenantes d'échanger des connaissances et des idées sur le développement de l'Internet. Sa neuvième réunion annuelle a eu lieu en Turquie du 2 au 5 septembre 2014, sur le thème «Le rapprochement des continents pour une meilleure gouvernance multipartite de l'Internet», en présence de quelque 2 400 personnes, avec 1 000 participants en ligne connectés à un réseau de 52 centres à distance¹²⁴.

100. Les séances principales ont porté sur des thèmes tels que les politiques d'accès, la croissance et le développement, la neutralité des réseaux, le rôle de l'ICANN et le transfert de la gestion des activités de l'IANA ainsi que l'évolution de l'écosystème de gouvernance d'Internet, dont le rôle du Forum. Plus de 150 réunions et manifestations parallèles ont alimenté les débats des principales séances et facilité la formation de réseaux et les

¹²⁰ http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/mis2014/MIS2014_without_Annex_4.pdf.

¹²¹ <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1.html>.

¹²² http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/195.

¹²³ <http://unctad.org/fr/Pages/CSTD/WGEC.aspx>.

¹²⁴ <http://www.intgovforum.org/cms/component/content/article?id=1557:2014>.

échanges d'informations¹²⁵. Une série de forums sur les pratiques optimales a été inaugurée; les thèmes retenus sont la participation multipartite, les courriers indésirables, les équipes d'intervention en cas d'incident informatique, les contenus locaux et la protection en ligne des enfants. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a noté que de nombreux participants avaient insisté sur la nécessité d'une plus forte interaction entre les entités gouvernementales et d'autres parties prenantes dans le débat sur la confiance dans le cyberespace.

101. Le Groupe consultatif multipartite du Forum sur la gouvernance de l'Internet a continué d'appliquer les recommandations faites en 2014 par le Groupe de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement chargé d'examiner les améliorations à apporter au Forum¹²⁶. Le nombre de forums nationaux et régionaux sur la gouvernance d'Internet continue d'augmenter, plus de 30 initiatives de ce type ayant été signalées en 2014. D'autres activités intersessions auront lieu entre les sessions de 2014 et 2015. La dixième réunion du Forum, la dernière de son mandat actuel, aura lieu au Brésil en novembre 2015¹²⁷. L'Assemblée générale examinera le renouvellement du mandat du Forum en 2015 dans le cadre de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI.

Mesure de la contribution des TIC au développement

102. Le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement est un forum auquel collaborent l'ONU et d'autres institutions intéressées par la collecte et l'analyse de données sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI et les TIC au service du développement¹²⁸.

103. Le Partenariat a lancé son *Final WSIS Targets Review* pendant la manifestation de haut niveau SMSI+10¹²⁹. Cet examen complet des progrès accomplis par rapport aux 10 objectifs du SMSI établis en 2003 s'est appuyé sur les données disponibles, dont les réponses à un questionnaire distribué aux États Membres en 2013. Il contient des recommandations concernant les futurs objectifs et indicateurs, et ses principales conclusions sont résumées au chapitre I du présent rapport.

104. Le Partenariat a recensé 58 indicateurs de base qui seront utilisés par les bureaux nationaux de la statistique pour évaluer la situation dans les domaines suivants: l'infrastructure des TIC, l'accès aux TIC; l'accès aux TIC et leur utilisation par les ménages et les particuliers; l'utilisation des TIC par les entreprises; le secteur des TIC; le commerce des biens liés aux TIC; les TIC dans le domaine de l'éducation; et les services publics en ligne¹³⁰. En 2014, le Partenariat a publié un manuel – *Manual for Measuring e-Government* – avec la CEA¹³¹, et un document intitulé *Measuring ICT and Gender: An Assessment*, avec la CNUCED¹³². Une Conférence internationale sur l'utilisation des

¹²⁵ <http://www.intgovforum.org/cms/igf-2014/schedule-igf2014>.

¹²⁶ <http://www.unctad.info/en/CstdWG/>.

¹²⁷ <http://www.intgovforum.org/cms/preparatory-process-2015>.

¹²⁸ Les 14 organisations membres du Partenariat sont les suivantes: Banque mondiale, CEPAL, CESA, CESAP, Commission économique pour l'Afrique, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Eurostat, Institut de statistique de l'UNESCO, OCDE, Organisation internationale du Travail, Secrétariat de la Convention de Bâle du PNUE, UIT et Université des Nations Unies.

¹²⁹ http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsireview2014/WSIS2014_review.pdf.

¹³⁰ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/coreindicators/default.aspx>.

¹³¹ http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/partnership/eGovernment_Manual_Final_2014.pdf.

¹³² http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/webdtlstict2014d1_en.pdf.

mégadonnées en statistique officielle a été organisée en Chine, en octobre 2014, par la Division de statistique de l'ONU¹³³.

105. L'UIT gère la base de données sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (accessible à travers le portail ICT-Eye), qui comprend quelque 100 indicateurs de plus de 200 pays¹³⁴. En novembre 2014, l'UIT a publié son rapport *Measuring the Information Society* (Mesure de la société de l'information) qui contient les données les plus récentes, notamment sur la connectivité et l'accès aux TIC, le panier des prix de ces technologies – mesure de l'accessibilité économique fondée sur le tarif des services de téléphonie et des services haut débit –, leur l'indice de développement et les compétences dans ce domaine, afin d'évaluer la capacité des pays d'utiliser ces technologies pour favoriser la croissance et le développement¹³⁵.

106. À la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT a adopté le programme Connect 2020, qui fixe 17 cibles dans les domaines de la croissance numérique, l'intégration numérique, la durabilité numérique et l'innovation numérique, à réaliser d'ici à la fin de la décennie¹³⁶.

V. Conclusions et suggestions

107. Depuis le SMSI, la société de l'information a beaucoup contribué au développement humain, et cette contribution ne cesse d'augmenter. L'accès aux TIC s'étend et, dans tous les pays, les habitants sont de plus en plus nombreux à utiliser les applications liées à ces technologies. Les innovations dans le domaine des TIC ont eu des répercussions profondes sur la manière dont les gouvernements fournissent les services, les entreprises traitent avec leurs clients et les citoyens participent à la vie publique et vivent leur vie privée.

108. Malgré ces avancées, la fracture numérique demeure un enjeu de taille dans la mise en œuvre des résultats du SMSI car, si les inégalités d'accès aux moyens de communication de base entre les pays et au sein des pays diminuent, de nouvelles fractures se creusent en ce qui concerne l'accès aux réseaux et aux services haut débit. Certains s'inquiètent particulièrement de voir les pays les moins avancés prendre du retard par rapport aux pays développés et aux autres pays en développement dans le domaine du haut débit; ils s'inquiètent aussi de voir que les zones rurales sont souvent défavorisées par rapport aux zones urbaines et que les inégalités d'accès et d'utilisation persistent entre hommes et femmes. La *Vision du SMSI+10 pour le SMSI au cours de l'après-2015* recommande de veiller à ce que la parité hommes-femmes soit intégrée dans toutes les grandes orientations. Comblar ces écarts continuera d'être au cœur des efforts déployés pour assurer la mise en œuvre des textes issus du SMSI.

109. Un certain nombre de priorités largement partagées se sont dégagées des contributions des gouvernements et d'autres parties prenantes aux réunions organisées en 2014 à l'occasion de la manifestation de haut niveau SMSI+10 et de l'examen de la mise en œuvre des textes issus du SMSI par la Commission de la science et de la technique au service du développement. Ces priorités sont notamment les suivantes: importance de l'investissement dans les réseaux et les services haut débit, contenus et activités de renforcement des capacités permettant aux utilisateurs d'exploiter pleinement les possibilités offertes par les TIC; nécessité de garantir la confiance dans les TIC et cybersécurité; nécessité pour les mécanismes juridiques et réglementaires de s'adapter à des

¹³³ <http://unstats.un.org/unsd/trade/events/2014/Beijing/>.

¹³⁴ <http://www.itu.int/ITU-D/ICTEYE/>.

¹³⁵ http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/mis2014/MIS2014_without_Annex_4.pdf.

¹³⁶ <http://www.itu.int/en/connect2020/Pages/default.aspx>.

technologies et des marchés en mutation rapide, y compris un rôle croissant du commerce électronique, de l'informatique en nuage et de l'Internet des objets; nécessité d'harmoniser la gouvernance de l'Internet afin que les gouvernements et les autres parties prenantes puissent assumer leurs rôles et leurs responsabilités conformément aux textes issus du SMSI; et importance de faire en sorte que les TIC apportent une contribution positive au règlement des problèmes environnementaux.

110. Il sera indispensable de suivre l'évolution de ces questions durant la prochaine étape de la société de l'information. Les objectifs décidés en 2003 ont été une base utile pour évaluer les progrès enregistrés après le SMSI; mais en raison des changements qui ont eu lieu dans le domaine des technologies et des services, ils sont aujourd'hui moins pertinents. Le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement recommande que les objectifs et les indicateurs futurs soient ambitieux, réalistes et réalisables, qu'ils soient faciles à mesurer et liés au programme de développement pour l'après-2015, et qu'une attention plus grande soit portée aux incidences des TIC sur le développement. Pour y parvenir, les gouvernements et les institutions internationales devront renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique et des autres parties prenantes qui surveillent et mesurent la société de l'information.

111. La responsabilité de la mise en œuvre des textes issus du SMSI incombe à une diversité d'acteurs. Les gouvernements sont chargés de mettre en place un environnement politique et réglementaire propice et adaptable et d'encourager l'investissement dans le secteur des TIC. Le secteur privé joue un rôle de premier plan dans l'innovation technologique, le déploiement des infrastructures et la fourniture de services. Les organismes de développement soutiennent l'investissement et fournissent des conseils aux gouvernements dans le domaine des politiques à appliquer. La société civile apporte une contribution importante à l'analyse de l'évolution économique et sociale, en attirant l'attention sur les besoins des utilisateurs des TIC et en veillant à ce que la société de l'information évolue dans le sens de l'équité. Dans sa résolution 69/2004, l'Assemblée générale engage les parties intéressées à poursuivre et renforcer leur coopération, y compris en créant des partenariats publics-privés et des plates-formes thématiques multipartites sur les plans national et régional.

112. L'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI, qui doit être entrepris par l'Assemblée générale en 2015, s'appuiera sur des contributions telles que les résultats de la manifestation de haut niveau SMSI+10, de la première réunion d'examen du SMSI+10, tenue en 2013, sur le thème «Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable», et de l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI par la Commission de la science et de la technique au service du développement. L'examen d'ensemble est l'occasion idéale pour la communauté internationale d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées depuis 2005, de réfléchir à la suite à donner au développement des sociétés de l'information et du savoir au-delà de 2015, et de veiller à ce qu'elles soient prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015 de sorte à défendre et à développer la vision envisagée par le SMSI d'une société de l'information à dimension humaine, qui soit participative et tournée vers le développement.